

Affiché le 20/04/2021

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 15 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Étaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE

MRS, BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M GERVAIS APIERASCO.

Excusé / Absent : MRS. GERVAIS, MERIC, BADOCC.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ARRÊT DE BUS AU COLLEGE DE LAUZERTE**

Par délibération du 29 septembre 2020, la commune a sollicité des subventions pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus au collège de Lauzerte.

La demande s'est faite sur une estimation trop faible de travaux. A la demande des services de transport scolaire. Il faut en complément créer une plateforme pour la sécurisation des enfants à la descente de bus. La réalisation de cet ouvrage est estimée à 3367.06 €HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions pour ce programme.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération : 3364.06 € HT

Subventions demandées :

Conseil Départemental : 30 % du projet = 1 009.22 €

Etat : 50 % du projet = 1 682.03 €

Auto financement : 20 % du projet = 672.81 €

La date prévisionnelle de début de travaux est programmée au 2^{ème} semestre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** : Monsieur le Maire à demander des subventions complémentaires pour l'aménagement du nouvel arrêt de bus du collège,
- **ADOpte** : le plan de financement,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING